VILLE DE BRUXELLES

Démographie
Démo III
Crèches et prégardiennats

STAD BRUSSEL

Demografie
Demo III
Crèches en peutertuinen

Réf. Farde e-Assemblées : 2365173

N° OJ : **121**

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Convention de collaboration visant à la promotion de la littérature de jeunesse dans les milieux d'accueil de la Ville avec l'asbl "Maison de la littérature de jeunese Le Wolf".

Le Conseil communal,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de collaboration entre l'asbl "Maison de la littérature de jeunesse LE WOLF" et la Ville de Bruxelles;

Considérant que l'objectif de la présente convention est d'établir les modalités et les conditions d'octroi de subventions par la Ville de Bruxelles dans les actions de l'asbl « Maison de la littérature de jeunesse Le WOLF ».

Vu les crédits disponibles à l'article budgétaire 84497/32101;

La convention précitée a pour objectif de soutenir l'opérateur dans les activités visant à la promotion de la littérature de jeunesse : sa créativité, sa place dans l'épanouissement individuel des tout petits et son rôle fondamental dans l'apprentissage du vocabulaire et de la langue française.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : la convention de collaboration entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Maison de la littérature de jeunesse LE WOLF" ayant pour objet l'octroi d'un subside de 8.000,00 EUR afin de soutenir l'opérateur dans ses activités visant la promotion de la littérature de jeunesse et son rôle fondamental dans l'apprentissage du vocabulaire et de la langue est adopté.

Annexes :

convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)